MAPEI

CE
EN 934-2
T 7

Antigel S Liquide

Accélérateur de durcissement sans chlorure pour mortiers et bétons

DESCRIPTION DU PRODUIT
Antigel S Liquide est un adjuvant liquide à base d'accélérateurs de durcissement de grande efficacité sans chlorure.

DOMAINE D'APPLICATION
- Coulage des bétons même armés, par temps froid.
- Réalisation de mortiers durant la période hivernale.
- Réalisation d'éléments préfabriqués en béton et en béton prêt à l'emploi avec réduction des délais de décoffrage et de manutention, y compris avec des bétons vibrés (tuyaux, planchers, blocs de béton).

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES
Antigel S Liquide est un adjuvant liquide à base d'accélérateur de durcissement mis au point selon une formule développée dans les laboratoires de recherche MAPEI.

Antigel S Liquide ajouté au mélange, favorise les réactions d'hydratation du ciment sans influencer significativement la durée d'utilisation habituelle de la gâchée, si l'on respecte le dosage conseillé.

Antigel S Liquide permet d'obtenir les avantages suivants:

- une augmentation des résistances mécaniques à 24 heures, y compris à basse température, par rapport à un béton non adjuvanté;
- aucune diminution des résistances mécaniques finales;
- des décoffrages plus rapides et plus sûrs;
- la diminution des risques dus au gel.

INDICATIONS IMPORTANTES
- Ne pas ajouter **Antigel S Liquide** à l'eau du mélange.
- Ne pas ajouter **Antigel S Liquide** en quantité supérieure à celle indiquée, ce qui pourrait accélérer le la prise.
- **Antigel S Liquide** n'améliore pas la résistance du béton durci aux cycles gel/dégel. Pour la réalisation de bétons de classes d'exposition XF selon EN 206-1 ajouter l'entraîneur d'air **Mapeplast PT1**.

Antigel S Liquide

DONNEES TECHNIQUES (mesurées à +23°C et 50% H.R.) Conformes aux normes: – UNI 7109-72	
DONNEES D'IDENTIFICATION DU PRODUIT	
Consistance:	liquide
Couleur:	ambré
Masse volumique selon ISO 758 (g/cm³):	1,30 ± 0,03 à +20°C
Extrait sec selon EN 480-8 (%):	44 ± 2,2
Action principale:	accélération des résistances mécaniques aux jeunes âges et à une température < +10°C
Classification selon EN 934-2:	adjuvant accélérateur de durcissement, tableau 7
Chlorures solubles dans l'eau selon EN 480-10 (%):	< 0,1 (absence de chlorures selon EN 934-2)
Taux d'alcalis (Na_2O équivalent) selon EN 480-12 (%):	< 2,0
Conservation:	12 mois. Craint le gel
Classe de danger selon Directive 1999/45/CE:	aucune. Avant utilisation consulter le paragraphe "Instructions de sécurité pour la préparation et la mise en œuvre" et les informations reportées sur l'emballage et sur la Fiche des Données de Sécurité
Classification douanière:	3823 40 00

MODE D'EMPLOI

Préparation de la gâchée

Ajouter **Antigel S Liquide** à raison de 0,75 à 1,5 l pour 100 kg de ciment, en même temps que les autres composants: eau, ciment, et agrégats.

Malaxer jusqu'à obtention d'un mélange homogène.

Règles à respecter durant le bétonnage

L'utilisation d'**Antigel S Liquide** n'exclue pas le respect des règles habituelles devant être observées lors de la production de béton en période hivernale.

- Les composants (ciment, sable et gravillons) doivent être portés à une température supérieure à 0 C°.
- Stocker le ciment à une température supérieure à +5°C.
- Le sable et le gravier ne doivent pas être gelés.
- Effectuer les travaux dès le matin de façon à pouvoir bénéficier de la hausse de température de la journée.
- Ne pas mettre en œuvre s'il est prévu, dans les heures qui suivent, une chute des températures pouvant atteindre -10 C°.

- Ne pas utiliser de ciment à prise lente: utiliser si possible un ciment Portland de classe R avec un dosage supérieur ou égal à 300 kg/m³.

- Le rapport eau/ciment doit être le plus bas possible.

- Protéger les ouvrages de façon à conserver la chaleur d'hydratation de la masse.

COMPTABILITE AVEC LES AUTRES PRODUITS

Antigel S Liquide peut être utilisé avec un plastifiant ou un super plastifiant de la gamme **Dynamon**, **Mapefluid**, **Mapemix** ou **Mapeplast**.

Antigel S Liquide est compatible avec d'autres produits permettant la réalisation de bétons spéciaux et en particulier avec:

- les adjuvants modificateurs de viscosité **Viscofluid SCC** ou **Viscofluid SCC10** pour la réalisation de bétons auto-plaçants.

- l'adjuvant en poudre **Mapeplast SF** à base de microsilice.

- l'agent expansif **Expancrete** pour la production de bétons à retrait contrôlé.

- l'adjuvant en poudre **Mapeplast PT1** pour la réalisation de bétons résistants aux cycles gel/dégel.

- fillers calcaires et de toute autre nature, pour la réalisation de bétons auto-plaçants ou autres, nécessitant ce type d'ajout.

- **Décoffrant DMA 1000**, **DMA 2000** ou **DMA 3000** pour le décoffrage du béton.

- les produits de cure **Mapecure E** et **Mapecure S** pour la protection contre une évaporation trop rapide de l'eau de gâchage du béton non coffré (les sols).

CONSOMMATION

De 0,75 à 1,5 l pour 100 kg de ciment, en fonction de la température et des résistances mécaniques à atteindre.

CONDITIONNEMENT

Antigel S Liquide est livré en bidons de 6 kg, 12 kg, 30 kg, en fûts de 200 l et en citernes de 1000 l. Sur demande, le produit peut être livré en vrac.

Nettoyage

Le produit frais se nettoie à l'eau.

STOCKAGE

Antigel S Liquide se conserve 12 mois en emballage d'origine à l'abri du gel.

INSTRUCTIONS DE SECURITE POUR LA PREPARATION ET LA MISE EN ŒUVRE

Antigel S Liquide n'est pas considéré comme dangereux par rapport aux normes européennes en vigueur relatives à la classification des produits.
Il est recommandé de respecter les précautions habituelles liées à la manipulation des produits chimiques.
La Fiche Des Données De Sécurité est disponible sur demande pour les utilisateurs professionnels.

PRODUIT DESTINE A UN USAGE PROFESSIONNEL.

AVERTISSEMENT

Les informations et prescriptions de ce document résultent de notre expérience. Les données techniques correspondent à des valeurs d'essais en laboratoire. Vérifier avant utilisation si le produit est bien adapté à l'emploi prévu dans le cadre des normes en vigueur.
Ce produit est garanti conformément à ses spécifications, toute modification ultérieure ne saurait nous être opposée.

Les indications données dans cette fiche technique ont une portée internationale. En conséquence, il y a lieu de vérifier avant chaque application que les travaux prévus rentrent dans le cadre des règles et des normes en vigueur, dans le pays concerné.

Toutes les références relatives à ce produit sont disponibles sur demande et sur le site www.mapei.be, www.mapei.ch, www.mapei.fr ou www.mapei.com

Antigel S Liquide

(F) A.G. BETA

La reproduction intégrale ou partielle des textes, des photos et illustrations de ce document, faite sans l'autorisation de Mapei, est illicite et constitue une contre façon

774-11-2008

MAPEI®

LE PARTENAIRE MONDIAL DES CONSTRUCTEURS